

LOGEMENT

À Dijon, une maison pour accueillir et accompagner les familles

La maison d'accueil hospitalière (MAH), à Dijon, accueille 24 heures sur 24 les proches qui accompagnent une personne hospitalisée, voire les patients en ambulatoire. Le lieu, un cocon, permet d'offrir un répit à ceux qui se battent contre la maladie.

C'est, pour Nathalie, atteinte d'un cancer, « un moyen de ne pas s'isoler et de pouvoir accueillir sa famille ». La maison d'accueil hospitalière (MAH), à Dijon, héberge chaque année, pour une nuit, une semaine, voire des mois, environ 3 500 personnes : des patients qui suivent un traitement au centre hospitalier universitaire (CHU) ou au centre régional de lutte contre le cancer (le CGFL) sans pour autant être hospitalisés ; des parents qui, parce qu'ils accompagnent un membre de leur famille hospitalisé, ont besoin d'un logement ; des personnes qui viennent, parfois de loin, rendre visite à un ami malade.

Particularité de la MAH : elle offre des tarifs défiant toute concurrence. Les patients, comme Nathalie, voient leur séjour (hébergement et restauration) pris en charge à



La Maison d'accueil hospitalière dispose d'une cuisine (ici également utilisée par les salariées) pour permettre aux résidents de préparer leurs repas. Photo Bien Public/Alexandra CACCIVIO

100 % par l'Assurance maladie (lire l'encadré). Les accompagnants, eux, s'acquittent d'une participation proportionnée à leurs revenus. Le tarif de la chambre, petit-déjeuner compris, varie ainsi de 12 à 37 euros la nuit. Rien à voir avec l'hôtel. D'autant moins qu'ici, on vit comme à la maison. « Il y a une cuisine pour préparer les repas et

un réfrigérateur avec des casiers individuels », illustre Henri Mazué, le président de l'association, gestionnaire de l'établissement.

Ces dernières années, la MAH – également habilitée à recevoir la famille des résidents en Ehpad et en établissement médico-social – a connu de nombreuses campagnes de travaux pour s'adapter à la de-

mande. Des chambres « famille » et des chambres parents-enfant (pour les nourrissons) ont ainsi été aménagées. Et, pour pouvoir à toutes les situations, la MAH a passé une convention avec la crèche La Farandole, capable d'accueillir au pied levé les jeunes enfants (jusqu'à l'âge de 4 ans).

Alexandra CACCIVIO

Gratuité pour les patients

C'est une disposition nouvelle encadrée par un décret du 25 août 2021 : les femmes enceintes qui vivent à plus de 45 minutes en voiture d'une maternité, les patients en radio ou chimiothérapie, voire dans la plupart des cas les patients admis en soins ambulatoires, peuvent bénéficier – sur prescription médicale préalable – d'un « hébergement temporaire non médicalisé ». À Dijon, le CHU et le CGFL ont signé une convention avec la maison d'accueil hospitalière (MAH), qui assure pour leur compte cet accueil. L'avantage : le séjour est pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie. Cette solution, qui permet de réduire la fatigue en limitant les déplacements, ne s'adresse bien sûr qu'aux patients qui ne nécessitent pas de surveillance médicale avant ou après leur rendez-vous à l'hôpital ou au CGFL.